



Locataire d'un garage aménagé : mes droits

Par **Lapinegrise**, le 11/10/2016 à 14:50

Bonjour à tous et merci d'avance à l'aide que vous pourrez m'apporter.

Mon compagnon et moi louons depuis 6 mois un appartement. Nos propriétaires nous ont annoncé il y a 3 semaines qu'ils le vendent, car ils vendent le leur.

Nous découvrons donc qu'il s'agit d'un seul et même lot : anciennement, il s'agissait d'un garage (donnant sur la rue, avec un étage en mezzanine), d'une cave (transformée en chambre) et d'un jardin / terrasse (dont nous sommes les seuls à avoir la jouissance). Il nous a été "vendu" comme un 3 pièces (selon l'annonce que nous n'avons malheureusement pas gardée) et loué meublé pour un an renouvelable.

L'agente qui s'occupe de la vente a l'air gênée quand elle le présente à des acquéreurs. Aujourd'hui, elle a admis à demi-mot qu'il est encore considéré comme un garage et pas comme une réelle habitation.

Comment le savoir (vu que les propriétaires nous mentent sur tout depuis le début) ? Si c'est un garage pour la Mairie ou les impôts, qu'est-ce que cela signifie pour nous ? Si ce n'est pas une réelle habitation, peut-on demander un remboursement de quelque chose ou se retourner contre eux au besoin ?

Bonne journée,

Par **amajuris**, le 11/10/2016 à 16:46

bonjour,
j'espère que vous avez un bail d'habitation, dans ce cas votre bailleur, soit vend avec le logement occupé par vous, soit s'il veut le vendre, il doit attendre la fin du bail.
salutations